



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

THIRTEENTH YEAR

829 *th MEETING: 16 JULY 1958*

ème SÉANCE: 16 JUILLET 1958

TREIZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/829).....	1
Statement by the Secretary-General.....	1
Adoption of the agenda.....	2
Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007, S/4047, S/4050)	2

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/829)	1
Déclaration du Secrétaire général.....	1
Adoption de l'ordre du jour	2
Lettre, en date du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007, S/4047, S/4050)	2

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

EIGHT HUNDRED AND TWENTY-NINTH MEETING

Held in New York, on Wednesday, 16 July 1958, at 10.30 a.m.

HUIT CENT VINGT-NEUVIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le mercredi 16 juillet 1958, à 10 h. 30

President: Mr. A. ARAUJO (Colombia).

Present: The representatives of the following countries: Canada, China, Colombia, France, Iraq, Japan, Panama, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/829)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007).

Statement by the Secretary-General

1. The SECRETARY-GENERAL: I thank you, Mr. President, for granting me the floor at this stage before the adoption of the agenda.
2. The Members of the Council will this morning find before them an interim report from the United Nations Observation Group in Lebanon [S/4051], which they have sent us by cable. The report sets out the complete success with which they have met in their arrangements for inspection all along the Lebanese border. The fact that this result — of which I gave a first, short indication in my statement yesterday [828th meeting] — is reached at this stage, that is to say the day of the renewed debate in the Security Council and the landing of the United States units, is a coincidence, the results achieved by the United Nations yesterday being the logical and successful outcome of its previous efforts. It is my feeling that with the result thus achieved, the Observation Group is fully equipped to play the part envisaged for it in the total United Nations effort, with its general purpose of ensuring against infiltration and smuggling of arms.

Président : M. A. ARAUJO (Colombie).

Présents : Les représentants des pays suivants : Canada, Chine, Colombie, France, Irak, Japon, Panama, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/829)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007).

Déclaration du Secrétaire général

1. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*) : Je vous remercie, monsieur le Président, de me donner la parole à ce stade, avant l'adoption de l'ordre du jour.
2. Les membres du Conseil sont saisis ce matin d'un rapport intérimaire du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban [S/4051], qui nous a été transmis par câble. Dans ce rapport, le Groupe indique qu'il a remporté un succès complet en ce qui concerne les dispositions qui doivent lui permettre d'inspecter la totalité de la frontière libanaise. Que ce résultat, que j'avais brièvement signalé pour la première fois dans ma déclaration d'hier [828^e séance], soit atteint à ce stade, c'est-à-dire le jour où le débat reprend au Conseil de sécurité et où des unités américaines débarquent au Liban, c'est une coïncidence, les résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies hier étant l'aboutissement logique d'efforts antérieurs. Je pense que, après avoir obtenu ce résultat, le Groupe d'observation est pleinement équipé pour jouer le rôle qui lui est dévolu dans l'effort d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, le but général étant de faire qu'il n'y ait ni infiltration ni contrebande d'armes.

3. I hope that no later developments will cause a set-back and that the Observation Group, although neither in the past nor probably in the future being the only tool used by the United Nations for the general purpose just mentioned, will retain its key position.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007, S/4047, S/4050)

At the invitation of the President, Mr. Karim Azkoul, representative of Lebanon, and Mr. Omar Loutfi, representative of the United Arab Republic, took places at the Council table.

4. Mr. LODGE (United States of America): The United States draft resolution [S/4050] before the Security Council has three principal purposes. First, it supports fully and seeks to strengthen the operations of the United Nations Observer Group in Lebanon; in fact, it specifically commends the work of the Observer Group and of the Secretary-General. Secondly, it provides the basis for additional arrangements by the Secretary-General with a view to making contingents available as necessary as a further measure to protect the territorial integrity and political independence of Lebanon and to ensure that there is no illegal infiltration of personnel or supply of arms or other materiel across the Lebanese borders. Thirdly, it would make it possible for the United States forces to withdraw promptly if the draft resolution were quickly carried out.

5. The introduction of this draft resolution is an attempt in good faith by the United States to give effect to President Eisenhower's statement yesterday that "the United States will support in the United Nations measures which seem to be adequate to meet the new situation and which will enable the United States forces promptly to be withdrawn".

6. Two important practical aspects of this proposal merit particular mention. The first relates to the United Nations Observer Group in Lebanon. Let me initially take this opportunity to pay tribute to the devotion and to the untiring efforts of the three members of the Observer Group, Mr. Galo Plaza of Ecuador, General Odd Bull of Norway, and Mr. Dayal of India, and to the teams of military observers from many countries. The United Nations is fortunate to have such individuals in its service.

7. The United States continues to believe that the Observer Group has a most significant and helpful

3. J'espère qu'aucun fait ne viendra démentir cette réussite, et que le Groupe d'observation, sans avoir été et probablement sans devoir être l'unique instrument utilisé par l'Organisation des Nations Unies dans l'intention générale que je viens de rappeler, continuera à jouer ce rôle de premier plan.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre en date du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007, S/4047, S/4050)

Sur l'invitation du Président, M. Karim Azkoul, représentant du Liban, et M. Omar Loutfi, représentant de la République arabe unie, prennent place à la table du Conseil.

4. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Le projet de résolution que les Etats-Unis ont présenté au Conseil de sécurité [S/4050] a trois objets principaux. En premier lieu, appuyer pleinement et chercher à renforcer les activités du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban; en fait, le projet de résolution rend explicitement hommage à l'œuvre accomplie par le Groupe d'observation et le Secrétaire général. En second lieu, jeter les bases d'arrangements complémentaires que le Secrétaire général prendra en vue de fournir les contingents qui deviendraient également nécessaires pour protéger l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban et pour faire en sorte qu'aucune infiltration illégale de personnel ni aucun envoi illégal d'armes ou d'autre matériel n'aient lieu à travers les frontières libanaises. En troisième lieu, permettre le prompt retrait des forces des Etats-Unis si le projet de résolution est rapidement mis à application.

5. Les Etats-Unis ont présenté ce projet de résolution pour tenter de bonne foi de donner effet à la déclaration que le président Eisenhower a faite hier et aux termes de laquelle « les Etats-Unis appuieront, à l'Organisation des Nations Unies, les mesures qui sembleront appropriées pour remédier à la nouvelle situation et qui permettront le prompt retrait des forces des Etats-Unis ».

6. Cette proposition a deux aspects pratiques particulièrement importants. Il s'agit en premier lieu du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban. Je saisirai tout d'abord l'occasion de rendre ici hommage au dévouement et aux efforts inlassables des trois membres du Groupe d'observation, M. Galo Plaza (Équateur), le général Odd Bull (Norvège) et M. Dayal (Inde), ainsi qu'aux équipes d'observateurs militaires originaires de nombreux pays. L'Organisation des Nations Unies peut se féliciter de bénéficier de leurs éminents services.

7. Les Etats-Unis continuent à croire que le Groupe d'observation a un rôle des plus importants et des plus

part to play in this situation. We agree fully with the statement of the Canadian representative that the action of the United States is complementary to the efforts of the United Nations. The Observer Group can be assured that the United States forces will co-operate with them in every way. To that end, they have been instructed to establish and maintain liaison with them. We in no way underestimate the obstacles confronting the operations of this Observer Group. We will do everything possible to help them overcome these difficulties.

8. The proposal recognizes the continued importance of the Observer Group by requesting it to continue and develop its activities pursuant to the Council's resolution of 11 June 1958 [S/4023]. The Secretary-General, who is daily in direct contact with the three members of the Observer Group, is in the best position to determine and to work out, in co-operation with the Government of Lebanon, additional measures which would help to improve the operations of the Observer Group. We are confident he will continue to take every feasible step to this end.

9. There is a second practical aspect of importance which we included in our draft resolution. This relates to additional measures which the Secretary-General is requested to undertake in order to protect the independence of Lebanon and to ensure against illegal infiltrations. We recognize that the means available to the Observer Group — helpful though this Group has been, is, and we hope will be — are insufficient to meet all aspects of the serious situation. This is particularly the case in the light of the grave developments in Iraq and the recently discovered organized plot to overthrow the lawful Government of Jordan. These are prime considerations which prompted the United States response to the Lebanese request for assistance in maintaining its independence. These same considerations have prompted us in urging here today further additional measures by the United Nations in order to protect Lebanon's independence. This would make possible a prompt withdrawal of United States armed forces.

10. The heart of the draft resolution is in operative paragraph 3, which I would like to quote now in its entirety:

"3. Requests the Secretary-General immediately to consult the Government of Lebanon and other Member States as appropriate with a view to making such additional arrangements, including the contribution and use of contingents, as may be necessary to protect the territorial integrity and independence of Lebanon and to ensure that there is no illegal infiltration of personnel or supply of arms or other materiel across the Lebanese borders."

11. This provision gives the Secretary-General the necessary authority to work out, in consultation with Member States, whatever arrangements the situation may require, including the use of military units if necessary. There is no doubt in our minds, as the

utilisées à jouer dans la crise actuelle. Nous sommes entièrement d'accord avec le représentant du Canada pour estimer que l'initiative des Etats-Unis vient compléter les efforts de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe d'observation peut compter sur l'entièvre coopération des troupes américaines, qui, à cette fin, ont reçu l'ordre d'établir et de maintenir une liaison avec lui. Nous ne sous-estimons aucunement l'importance des obstacles auxquels le Groupe d'observation se heurte dans ses opérations. Nous ne négligerons rien pour l'aider à surmonter ces difficultés.

8. Dans leur projet de résolution, les Etats-Unis reconnaissent l'importance que le Groupe d'opération conserve, puisque ledit groupe est invité à poursuivre et à développer ses activités conformément à la résolution adoptée par le Conseil le 11 juin 1958 [S/4023]. Le Secrétaire général, qui est en rapports quotidiens et directs avec les trois membres du Groupe d'observation, est le mieux placé pour déterminer et mettre au point, en coopération avec le Gouvernement libanais, des mesures supplémentaires de nature à faciliter les opérations du Groupe d'observation; nous sommes certains qu'il continuera à faire tout ce qui est possible à cette fin.

9. Notre projet de résolution présente un second aspect pratique fort important. Je veux parler des arrangements complémentaires que le Secrétaire général est prié de prendre pour protéger l'indépendance du Liban et faire en sorte qu'il n'y ait pas d'infiltration illégale. Nous savons que les moyens dont dispose le Groupe d'observation — malgré l'aide que ce groupe a pu, peut et, nous l'espérons, pourra encore apporter — ne suffisent pas à faire face à tous les aspects de cette crise sérieuse, surtout si l'on considère les graves événements d'Irak et le complot récemment découvert qui devait renverser le gouvernement jordanien légitime. Voilà quelles sont les considérations essentielles qui ont incité les Etats-Unis à répondre comme ils l'ont fait au Liban, qui leur demandait de l'aider à maintenir son indépendance. Ces mêmes considérations nous incitent à demander instamment aujourd'hui devant le Conseil que l'Organisation des Nations Unies prenne des mesures complémentaires pour protéger l'indépendance du Liban. Ces mesures permettraient un retrait rapide des forces armées des Etats-Unis.

10. La partie essentielle du projet de résolution est le paragraphe 3 de son dispositif, que je voudrais citer ici intégralement :

"3. Prie le Secrétaire général de consulter immédiatement le Gouvernement du Liban et d'autres Etats Membres, selon qu'il conviendra, en vue de prendre les arrangements complémentaires, notamment quant à la fourniture et à l'envoi de contingents, qui peuvent être nécessaires pour protéger l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban et pour faire en sorte qu'aucune infiltration illégale de personnel ni aucun envoi illégal d'armes ou d'autre matériel n'aient lieu à travers les frontières libanaises."

11. Cette disposition donne au Secrétaire général l'autorité nécessaire pour mettre au point, en consultation avec les Etats Membres, tous les arrangements que la situation peut réclamer, y compris l'envoi de contingents militaires, si c'est nécessaire. Il n'est pas

United States has testified by its actions, that these units are required. They are required quickly and we urge the Secretary-General to take prompt action to bring them into being. We hope that all Members will co-operate with the Secretary-General and that it will be possible for him to arrange promptly for United Nations units to maintain internal stability in Lebanon and thereby make it unnecessary for United States forces to remain. We hope that at such time as the Secretary-General is able to organize the appropriate units the situation will be sufficiently stable in Lebanon to permit such units to carry out effectively the mission of the United Nations.

12. The task of these contingents will be, first, to protect the territorial integrity and independence of Lebanon, and, secondly, to ensure that there is no infiltration of personnel, arms, or other materiel. United Nations forces would not be there to engage in hostilities or to fight a war. I made this statement about United States forces yesterday [827th meeting, para. 35]. It should be fully as clear about United Nations forces today. They would not be there to fight unless they are attacked, but it should be fully clear also that they will have the authority to fire in self-defence in performance of their duties to prevent infiltration and to protect the integrity of Lebanon.

13. There is still another important part of this draft resolution. The preamble, which provides the framework for the operative paragraphs, makes specific reference to relevant resolutions of the General Assembly. These are the "Essentials of Peace" resolution of 1 December 1949 [*resolution 280 (IV)*] and the "Peace through Deeds" resolution of 17 November 1950 [*resolution 380 (V)*], which were adopted by an overwhelming majority of the Members of the United Nations. Mention of these resolutions is relevant because it reminds us that the United Nations must meet and deal effectively with the problem of indirect aggression. As I said yesterday, the integrity and independence of a nation are as precious when it is attacked from outside by subversion and erosion as when it is attacked in the field by military action [827th meeting, para. 53].

14. Yesterday [827th meeting], the Soviet representative submitted a draft resolution of his own [*S/4047*]. It follows the traditional Soviet pattern of seeking to divert attention from the real issue, which is the continued independence of Lebanon. It makes no contribution to the achievement of a solution. The United States is confident that members of the Council will recognize that, unless the practical arrangements envisaged in the United States draft resolution are made, we here will shirk the grave responsibility we bear to ensure the continued independence and integrity of Lebanon. We hope that the Council will support the United States proposal. It would thereby, we think,

douteux pour nous, et les Etats-Unis l'ont prouvé dans leurs actes, que ces contingents sont indispensables. On a besoin d'eux rapidement, et nous demandons instamment au Secrétaire général de prendre promptement les mesures voulues à cet égard. Nous espérons que tous les Membres apporteront leur collaboration au Secrétaire général, et qu'il lui sera possible de faire rapidement le nécessaire pour que des unités militaires des Nations Unies assurent la stabilité intérieure au Liban et rendent par là inutile le maintien des forces des Etats-Unis. Nous espérons que, au moment où le Secrétaire général sera en mesure d'organiser les contingents voulus, la situation sera suffisamment stable au Liban pour que ces unités puissent s'acquitter efficacement de la mission des Nations Unies.

12. Ces contingents auront pour tâche, tout d'abord, de protéger l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban et, ensuite, de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'infiltration de personnel, d'armes ni autre matériel. Les forces des Nations Unies ne seraient pas au Liban pour participer à des hostilités ni pour prendre part à une guerre. J'ai fait hier la même déclaration à propos des forces des Etats-Unis [827^e séance, par. 35]. Il importe de le préciser aussi nettement aujourd'hui, dans le cas des forces des Nations Unies : ces forces ne seraient pas au Liban pour combattre, à moins qu'elles ne soient attaquées, mais il doit être également très clair qu'elles auront le droit d'ouvrir le feu en cas de légitime défense dans l'accomplissement de leur devoir, qui consistera à prévenir toute infiltration et à protéger l'intégrité du Liban.

13. Notre projet de résolution comprend encore une autre partie importante : le préambule, qui met dans la perspective voulue les paragraphes du dispositif, et où il est fait mention précise de résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, savoir la résolution intitulée « Eléments essentiels de la paix », du 1^{er} décembre 1949 [*résolution 290 (IV)*], et la résolution intitulée « La paix par les actes », du 17 novembre 1950 [*résolution 380 (V)*], qui ont été adoptées à une majorité écrasante par les Etats Membres des Nations Unies. Il convient de mentionner ces deux résolutions ici parce qu'elles nous rappellent que l'Organisation des Nations Unies doit aborder et résoudre d'une manière efficace le problème de l'agression indirecte. Comme je l'ai dit hier, l'intégrité et l'indépendance d'une nation sont aussi précieuses lorsqu'elle subit de l'extérieur une attaque prenant la forme de la subversion et d'un travail de sape que lorsqu'elle doit faire face à une action militaire menée sur le champ de bataille [827^e séance, par. 53].

14. Le représentant de l'Union soviétique a présenté hier [827^e séance] un projet de résolution [*S/4047*]. Ce document suit la tradition soviétique : son objet est de détourner l'attention du véritable problème, en l'occurrence le maintien de l'indépendance du Liban. Ce projet de résolution ne contribue pas à résoudre le problème. Les Etats-Unis sont certains que les membres du Conseil reconnaîtront que, s'ils ne se prononçaient pas pour les mesures pratiques envisagées dans le projet de résolution des Etats-Unis, ils se déroberaient à la grave responsabilité qui leur incombe d'assurer le maintien de l'indépendance et de l'intégrité du Liban. Nous espérons que le Conseil de sécurité

take an important step towards stabilizing the situation in Lebanon and in the Middle East generally.

15. Mr. JARRING (Sweden): It is my desire and intention to speak in the debate on the item which is before the Council and to do this before the Council proceeds to a vote on the draft resolutions which have been presented to it. I regret to state that owing to a delay which was quite unforeseen I received my instructions from my Government only a few moments ago. I therefore have to ask the Council to be kind enough to grant me some time in order to prepare my statement. It would be sufficient for me if the Council decided to suspend the meeting for one hour, or perhaps the Council would find it more convenient to adjourn until three o'clock.

16. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): As I understood him, the Swedish representative did not formally move the immediate suspension of this meeting. He simply said that he needed time to prepare his statement.

17. Since no other representative wishes to speak on the item on our agenda, I should like, with your permission, to make a few remarks.

18. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I give the floor to the representative of the USSR.

19. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): We listened carefully to the United States representative's statement, in which he explained why his delegation was submitting its draft resolution.

20. In his statement, Mr. Lodge devoted considerable attention to the work of the Observation Group sent to Lebanon at the decision of the Security Council. Mr. Lodge commended the Group on behalf of the United States and expressed great appreciation of the persons working in the Group. But I cannot help noticing that the position taken by the United States with regard to the Observation Group has two sides. One side, which is presented to us here and which Mr. Lodge expresses in official statements before the Security Council, consists in commanding the Group and congratulating it in every way. There is, however, another side of the United States attitude towards the work of the Observation Group. This other side consists in absolutely ignoring, setting aside and casting doubt on *the results of its work*. In other words, the observers' conclusions are unacceptable to the United States. I would say that this attitude on the part of the United States towards Security Council decisions and the work of United Nations organs is not new. We have known for a long time and have noted on more than one occasion that the United States eulogizes the United Nations and the work of its organs only when this work can be subordinated to the aims and purposes of United States foreign policy or to specific functions assigned to these organs by the United States. Whenever the work of the United Nations is not in line with what the State

appuiera la proposition des Etats-Unis. Ce faisant, il faciliterait grandement la stabilisation de la situation au Liban et, d'une manière générale, au Moyen-Orient.

15. M. JARRING (Suède) [*traduit de l'anglais*] : Je tiens à intervenir dans le débat sur la question en discussion, et ce, avant que le Conseil ne passe au vote sur les projets de résolution dont il est saisi. Mais, en raison d'un retard tout à fait imprévu, que je déplore, je viens à peine de recevoir les instructions de mon gouvernement. C'est pourquoi je dois demander au Conseil de bien vouloir m'accorder un moment pour préparer ma déclaration. Il me suffirait que le Conseil décide de suspendre la séance pour une heure, à moins qu'il ne trouve préférable de ne reprendre ses travaux qu'à 15 heures.

16. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Si j'ai bien compris, le représentant de la Suède n'a pas présenté de motion formelle demandant une suspension immédiate de la séance. Il a simplement dit qu'un certain délai lui était nécessaire pour préparer sa déclaration.

17. Dans la mesure où il n'y a pas d'autres orateurs désireux de prendre la parole sur la question à l'ordre du jour, je voudrais, avec votre permission, présenter quelques observations.

18. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'URSS.

19. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Nous venons d'écouter avec attention l'intervention du représentant des Etats-Unis, qui nous a exposé les raisons pour lesquelles la délégation des Etats-Unis soumet au Conseil un projet de résolution.

20. Dans son intervention, M. Lodge a accordé une place importante aux travaux du Groupe d'observation envoyé au Liban en exécution d'une décision du Conseil de sécurité. Au nom des Etats-Unis, M. Lodge a rendu hommage à ce Groupe et a multiplié les louanges à l'adresse du personnel qui en fait partie. On ne manquera cependant pas de noter que l'attitude des Etats-Unis à l'égard du Groupe d'observation est double. L'une est celle qu'on nous présente ici et qu'exprime M. Lodge dans ses déclarations officielles au Conseil de sécurité lorsqu'il félicite le Groupe et le couvre de compliments. Mais l'attitude des Etats-Unis à l'égard des travaux du Groupe d'observation se manifeste aussi d'une tout autre façon. Elle consiste à méconnaître totalement, à rejeter et à mettre en doute *les résultats de ses travaux*. Bref, les Etats-Unis n'acceptent pas les conclusions des observateurs. Je dirai que cette attitude des Etats-Unis à l'égard des décisions du Conseil de sécurité, des travaux des organes des Nations Unies n'est pas nouvelle. Il y a longtemps que nous la connaissons, et ce n'est pas la première fois que nous constatons que les Etats-Unis n'entonnent un dithyrambe en l'honneur de l'Organisation des Nations Unies ou des travaux de ses organes que dans les cas où leurs travaux répondent aux buts et aux objectifs de la politique extérieure des Etats-Unis ou aux tâches concrètes que leur proposent les Etats-Unis. Mais dès que l'activité de l'Organisation

Department wants, the United States turns its back on the United Nations. That kind of organization is unacceptable to it.

21. I would say that the United States attitude to the work of the United Nations observers in Lebanon is a model of hypocrisy and pharisaism. On the one hand, we have high-sounding phrases and congratulations, and on the other hand, a complete denial of the results of the work carried out by this Observation Group.

22. Mr. Lodge has indeed congratulated the Observation Group on its work. But what does the draft resolution say? As we know, the Observation Group did not discover any infiltration of men or arms into Lebanon from outside. On the contrary, as you all know, the reports of the Observation Group entirely fail to confirm this infiltration. But what is stated in the draft resolution submitted by the United States [S/4050]? It contains a paragraph beginning with the following words:

"Noting the statement of the representative of Lebanon" [I would draw your attention to the fact that the reference is to "the representative of Lebanon" and not to the Observation Group] "that infiltration is continuing and that the territorial integrity and independence of Lebanon are being threatened . . .".

Thus, the United States draft resolution refers to the fact that "infiltration is continuing and that the territorial integrity and independence of Lebanon are being threatened . . .", and everything that has been reported on this matter by the United Nations Observation Group, a group specially established by the Security Council and sent to the spot in Lebanon — all this is denied and pushed aside.

23. Of course, we all remember the hostile reception given to the Observation Group's reports in Washington. No sooner had the Group's first report appeared, than mysterious, highly placed officials were found in Washington who made public statements casting doubt on all the conclusions and everything that was stated in the report. To "cast doubt" is a euphemism for "shelving", putting into a drawer or throwing into the wastepaper basket all the conclusions which the observers had reached on the spot, after having been sent there with the full agreement and full approval of the United States.

24. Thus, the draft resolution refers to the Lebanese representative's assertion that "infiltration is continuing and that the territorial integrity and independence of Lebanon are being threatened . . .". As you remember, the Security Council already discussed this point at its earlier meetings [818th, 822nd and 825th meetings], before it set up the Observation Group. The Security Council took no decision and did not reach the conclusion that there was any infiltration or that the territorial integrity and independence of Lebanon were being threatened. There is no such Security Council decision. This statement by the representative of Lebanon is his own responsibility. Why, then, does the United States present the situation in this way?

des Nations Unies ne répond plus au désir du Département d'Etat, les Etats-Unis lui tournent le dos. Ils n'acceptent pas l'Organisation lorsqu'elle agit ainsi.

21. Je dirai que l'attitude des Etats-Unis à l'égard des travaux du Groupe d'observation est un exemple d'hypocrisie et de pharisaïsme. D'un côté, ce sont des discours ronflants et des félicitations, de l'autre, la négation complète des conclusions de ce même Groupe d'observation.

22. En effet, si M. Lodge félicite le Groupe d'observation pour ses travaux, que dit-il dans son projet de résolution? Comme on le sait, le Groupe d'observation n'a nullement constaté une infiltration d'hommes ou d'armes à travers les frontières libanaises. Bien au contraire, aucun des rapports du Groupe d'observation n'est venu confirmer ce point. Or, que dit le projet de résolution présenté par les Etats-Unis [S/4050]? Il contient un alinéa qui commence ainsi :

« Notant la déclaration du représentant du Liban » — je signale qu'il est question, dans ce texte, du « représentant du Liban », et non du « Groupe d'observation » — « selon laquelle l'infiltration se poursuit et l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban sont menacées... ».

Ainsi, il est dit dans le projet de résolution des Etats-Unis que « l'infiltration se poursuit et [que] l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban sont menacées », tandis que tout ce que le Groupe d'observation des Nations Unies, groupe spécialement créé par le Conseil de sécurité et envoyé sur place au Liban, rapporte à ce sujet est rejeté et enterré.

23. Tout le monde se souviendra évidemment de la violente opposition qu'ont suscitée à Washington les rapports du Groupe d'observation. Le premier rapport du Groupe d'observation venait à peine de paraître qu'il s'est aussitôt trouvé, à Washington, de mystérieux hauts fonctionnaires pour mettre en doute dans des déclarations publiques toutes les conclusions et tout le contenu du rapport. « Mettre en doute », c'est, pour dire le moins, « classer », mettre dans un tiroir, jeter à la corbeille, toutes les conclusions auxquelles sont parvenus, sur les lieux mêmes, les observateurs qui ont été envoyés au Liban avec le plein consentement des Etats-Unis, avec leur plein assentiment.

24. Ainsi, il est dit dans le projet de résolution que le représentant du Liban soutient que « l'infiltration se poursuit et l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban sont menacées ». Comme vous vous en souvenez, le Conseil de sécurité a déjà examiné ce point lors de ses premières séances sur la question [818^e, 822^e à 825^e séances], avant qu'il n'organise le Groupe d'observation. Il n'a pas pris de décision à cet égard et il n'a pas conclu qu'il existait une infiltration ou que l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban étaient menacées. Il n'y a aucune décision du Conseil de sécurité en ce sens, et le représentant du Liban porte la responsabilité de sa déclaration. Mais pourquoi donc les Etats-Unis présentent-ils la question de cette façon?

25. In the statement which Mr. Lodge made here yesterday, he said:

"We learn now, however, that with the outbreak of the revolt in Iraq, the infiltration of arms and personnel into Lebanon from the United Arab Republic in an effort to subvert the legally constituted Government has suddenly become much more alarming." ¹ [827th meeting, para. 40.]

26. I stress the words "we learn". "We" means the United States. The United States, you see, discovered that, as soon as certain events took place in Iraq, and before the news of those events had had time to reach Lebanon, the penetration and infiltration of arms and men into Lebanon suddenly increased.

27. Now, what does the Secretary-General tell us on this question about the conclusions and results of the observations made by the Group? Does he confirm the sort of conclusion reached by the United States? The Security Council heard the statement which the Secretary-General made yesterday [827th meeting]. You have all heard the statements he made today. I do think that there can be no doubt in anyone's mind that the Observation Group does not confirm the conclusions reached by the United States. Accordingly, the United States is now making as much use of the "big lie", the large-scale deception to achieve its own purposes, as Hitler did to attain his aggressive aims.

28. We have heard much talk here of the high purposes served by sending United States forces to Lebanon. We have also heard eloquent phrases about the observance of principles, support of legally established Governments, respect for human rights, justice and so forth. These phrases can be found in the message of the President of the United States and in Mr. Lodge's statement in the Security Council yesterday [827th meeting].

29. We are told that United States forces have been sent to Lebanon to support the legally established Government. On the other hand, we have been told, and not only here in the Council, but for the consumption of all public opinion, especially public opinion in the United States — we have been publicly told the real reason for and purpose of sending United States forces to Lebanon.

30. May I quote a passage from a leading article in today's issue of the *New York Times*?

"In theory our move was simply in response to an urgent request for aid from President Chamoun of Lebanon and to protect American citizens. In reality, we acted to contain the revolt in Iraq and to prevent the spread of the infection."

I repeat: "In reality, we acted to contain the revolt in Iraq and to prevent the spread of the infection." What is this infection? What is this poison that emanates from Iraq?

I shall quote again from the same article:

"The Iraqi revolution was certainly inspired by Nasserism" [May I say that this is a lie?] "and

25. Dans la déclaration qu'il a faite hier, M. Lodge a déclaré :

"Cependant, nous apprenons maintenant qu'avec la révolte d'Irak les infiltrations au Liban d'armes et de personnel provenant de la République arabe unie et visant à renverser le gouvernement légalement constitué ont soudain pris des proportions beaucoup plus alarmantes¹." [827^e séance, par. 40].

26. « Nous apprenons » a-t-il dit — « nous », c'est-à-dire les Etats-Unis. Voyez-vous, les Etats-Unis ont découvert qu'à peine la nouvelle des événements d'Irak était-elle parvenue au Liban, la pénétration, l'infiltration, de personnel et d'armes se sont brusquement accrues.

27. Mais que nous dit le Secrétaire général sur ce point à propos des conclusions et des résultats de l'observation du Groupe? Confirme-t-il les conclusions auxquelles sont parvenus les Etats-Unis? Le Conseil de sécurité a pu entendre hier le Secrétaire général [827^e séance]; il l'a entendu de nouveau aujourd'hui. Personne ne doute, j'en suis convaincu, que le Groupe d'observation ne confirme pas les conclusions des Etats-Unis. Il s'agit donc du même « grand mensonge » (« big lie »), de la même tromperie de grande envergure dont les Etats-Unis se servent aujourd'hui pour parvenir à leurs fins que celle qu'utilisait Hitler pour réaliser ses desseins agressifs.

28. Nous avons beaucoup entendu parler des nobles buts au service desquels les troupes américaines ont été envoyées au Liban. Nous avons également entendu des belles paroles sur le respect des principes, le soutien à accorder aux gouvernements légitimes, le respect des droits de l'homme, la justice, etc... On les retrouve toutes dans le message du Président des Etats-Unis, ainsi que dans l'intervention que M. Lodge a faite hier au Conseil de sécurité [827^e séance].

29. On nous dit que les troupes américaines sont envoyées au Liban pour soutenir le gouvernement légitime. Pourtant, on nous explique sous une forme accessible à tous, non seulement à nous, membres du Conseil de sécurité, mais à l'opinion mondiale, et en premier lieu à l'opinion publique américaine, à quelles fins et dans quels desseins les troupes américaines ont en fait été envoyées au Liban.

30. Je cite un extrait de l'éditorial du *New York Times* d'aujourd'hui :

"En théorie, notre décision a été prise simplement pour répondre à la demande urgente d'aide du Président du Liban, M. Chamoun, et pour protéger les citoyens américains. En réalité, nous avons agi pour contenir la révolte en Irak et pour empêcher que l'infection ne s'étende."

Je répète : « En réalité, nous avons agi pour contenir la révolte en Irak et pour empêcher que l'infection ne s'étende. » Quelle est cette infection? Quelle est cette maladie contagieuse qui vient d'Irak?

Je cite encore ce même article :

"La révolution d'Irak a certainement été inspirée par le nassérisme" — c'est là un mensonge — « et

¹ The speaker read the quotation in English.

¹ Texte cité en anglais par l'orateur.

one can guess that Soviet agents played a customary role." [This is another "big lie."] But then we have something which is closer to the truth — "but on the face of it the revolt was an internal affair."²
I repeat: "The revolt was an internal affair".

31. Let us now analyse the reasons why United States forces were sent to Lebanon. If we are to believe an authoritative interpreter of public opinion in the United States — and I am sure that the *New York Times* reflects very influential groups of public opinion, which really have an effect on United States foreign policy — then we are told openly that United States forces are now in Lebanon not in order to defend the Chamoun Government, but to prevent the further spread of infection from Iraq. Now, this infection has a very definite name. It may be expressed in two words: Arab nationalism. This is, of course, an infection in the eyes of many people in ruling circles in the United States and, apparently, this infection must be eliminated as soon as possible. It is in order to eliminate this infection, to carry out this unclean operation, that United States forces have been sent to Lebanon. Lebanon is only the beginning; it is obviously rather difficult to eliminate an infection in Iraq or in any other country from Lebanon. It may therefore be assumed that further movements of United States forces in countries of the Near East are being planned. According to the latest reports, preparations are already under way to introduce United States forces, or forces allied to the United States and pursuing the same aims, into other countries of the Near and Middle East. Jordan has been mentioned, in the first place. Plans are being made for punitive operations against the new Government recently set up in Iraq.

32. All this shows what a great gulf there is between the eloquent words about justice, principles, and rights so often used by United States leaders and their representatives in United Nations organs and the dark deeds which they are trying to conceal behind these fine words.

33. The American press reports that the United States forces have been welcomed in Lebanon and that the Lebanese people are anxious to enter into contact with the American troops. May I remind you of a genuine expression of the Lebanese people's feelings towards the American forces. This report appeared in the *New York Times* today.

"A statement issued by . . . leaders [of the opposition] accused the United States of open aggression against Lebanon."

The report goes on to give an extract from this statement:

"The United States has destroyed its claim of faithfulness to the United Nations Charter and has failed to respect the principles of freedom of peoples to decide their own fate."

l'on peut supposer que les agents soviétiques ont joué leur rôle habituel — voilà un deuxième « grand mensonge ». Mais le membre de phrase suivant, lui, se rapproche davantage de la vérité — « mais, à première vue, la révolte est une affaire intérieure². »

Je dis bien : « La révolte est une affaire intérieure ».

31. Essayons d'analyser maintenant les raisons pour lesquelles les troupes américaines ont été envoyées au Liban. Si l'on en croit un porte-parole aussi autorisé de l'opinion publique américaine que le *New York Times* — et je suis convaincu que ce journal exprime l'opinion de secteurs très influents de l'opinion publique, qui exercent effectivement une grande influence sur la politique extérieure des Etats-Unis — il y est dit ouvertement que les troupes américaines se trouvent au Liban, non pas pour défendre le gouvernement de M. Chamoun, mais pour prévenir une nouvelle expansion de « l'infection » qui vient d'Irak. Cette « infection » porte un nom très précis. Il s'agit en langage clair du nationalisme arabe. Du point de vue de nombreux milieux dirigeants des Etats-Unis, il s'agit effectivement d'une maladie contagieuse qu'il faut, semble-t-il, enrayer le plus rapidement possible. C'est pour la liquider, pour mener à bien cette sale opération, que des troupes américaines sont envoyées au Liban. Au Liban pour commencer. Il est clair qu'il est assez difficile à combattre, à partir du Liban, une infection qui sévit en Irak ou ailleurs. On peut donc présumer que d'autres mouvements de troupes américaines sont prévus vers les pays du Proche-Orient. A en juger d'après les dernières informations, on se prépare déjà à envoyer des troupes américaines, ou des troupes de pays alliés des Etats-Unis, qui poursuivent les mêmes fins, dans d'autres pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient. Il est question en premier lieu de la Jordanie. On prévoit également des expéditions punitives contre le nouveau gouvernement qui vient d'être formé en Irak.

32. Il ressort de ce qui précède qu'un abîme sépare les belles paroles sur la justice, les principes et les droits, que prononcent si souvent les dirigeants des Etats-Unis et leurs représentants dans les organes des Nations Unies, et les sombres desseins qu'ils cherchent à dissimuler derrière ces belles paroles.

33. La presse des Etats-Unis annonce que les troupes américaines sont acclamées au Liban, que le peuple libanais désire ardemment entrer en relations avec les troupes américaines. Je me permettrai de vous rappeler les sentiments que les Libanais nourrissent en réalité à l'égard des troupes américaines. Je cite une information qui a paru aujourd'hui dans le *New York Times*.

« Dans une déclaration publiée par les chefs de l'opposition, ceux-ci accusent les Etats-Unis d'agression ouverte contre le Liban. »

Suit un passage de cette déclaration, que je cite :

« Les Etats-Unis ne peuvent plus se réclamer de leur attachement à la Charte des Nations Unies, car ils n'ont pas respecté les principes du droit des peuples à décider de leur propre sort. »

² The speaker read the quotation in English.

² Texte cité en anglais par l'orateur.

"The leader of the Beirut rebels, Saeb Salaam, issued a statement to the Lebanese declaring: 'Duty calls every one of you to take your place in the field of honour to defend your country and to safeguard your freedom . . . We ask you to stand and defend your fatherland with your blood.'"³

34. Against whom, I ask, are the Lebanese people urged to defend their fatherland with their blood? Against the United States troops which have disembarked in Lebanese territory in order to interfere in the domestic affairs of the Lebanese people.

35. Mr. Lodge told us yesterday:

"Our forces are not there [in Lebanon] to engage in hostilities of any kind, much less to fight a war."³ [827th meeting, para. 35.]

36. Apparently, then, the United States does not want to fight and does not want to arouse the hostility of the population against its forces. Nevertheless, it will inevitably be faced with a situation in which, as the opposition's statements show, it will be obliged to fight against the Lebanese people.

37. If United States forces have been sent to Lebanon for these purposes, and of this there can be no doubt, this is contrary to the principles of the Charter, to the high purposes and principles for which the United Nations was established. United States forces have no right to be in Lebanese territory, whatever pretexts may be advanced to justify their presence there.

38. The draft resolution [S/4050] which Mr. Lodge has submitted for the Security Council's consideration contains some paragraphs which, if they were adopted, would signify that the Security Council and the United Nations sanctioned and endorsed the introduction of United States forces into Lebanon, or granted its approval to armed intervention, to an act of aggression against the Lebanese people and the Arab peoples generally.

39. Of course, the Security Council, as the organ responsible for the maintenance of international peace and the security of all peoples, cannot sanction the illegal, aggressive act which the United States has perpetrated in sending its armed forces into Lebanon.

40. Moreover, the United States did not expect such approval from the United Nations, for we all know that it first sent its troops to Lebanon and only later informed the Security Council of this action. We were told yesterday that this was done in accordance with the principles of the Charter, which recognizes the right of self-defence for all Members of the United Nations [827th meeting, para. 43]. But the Charter clearly states that the right of collective self-defence may be used only if there is a direct attack against a country or if a country is under threat of destruction from outside. Neither the Security Council nor any

« Le chef des rebelles de Beyrouth, Saeb Salaam, a lancé l'appel suivant aux Libanais : « Le devoir appelle chacun de vous à prendre sa place au champ d'honneur pour défendre votre pays et protéger votre liberté [...]. Nous vous demandons de vous dresser pour défendre votre patrie avec votre sang ».³ »

34. Je vous le demande, contre qui donc le chef de l'opposition invite-t-il les Libanais à défendre leur patrie avec leur propre sang? Contre les troupes des Etats-Unis, qui ont débarqué sur le territoire du Liban afin d'intervenir dans les affaires intérieures du peuple libanais.

35. M. Lodge nous a déclaré hier :

« Nous n'avons pas envoyé nos forces au Liban pour qu'elles participent à des hostilités quelconques, et encore moins pour qu'elles prennent part à une guerre ».³ [827^e séance, par. 35.]

36. Ainsi donc, il semblerait que les Etats-Unis ne veuillent pas se battre et susciter l'inimitié de la population à l'égard des troupes américaines. Mais ils devront bien faire face à une situation où, ainsi qu'il ressort des déclarations de l'opposition, il leur faudra se battre contre le peuple libanais.

37. Si les troupes américaines ont été envoyées au Liban dans ce dessein, ce qui ne fait aucun doute, c'est en violation des principes de la Charte, contrairement aux buts et aux objectifs élevés pour lesquels a été créée l'Organisation des Nations Unies. Les troupes américaines n'ont aucun droit de se trouver sur le territoire libanais, sous quelque prétexte que ce soit.

38. Le projet de résolution présenté par M. Lodge au Conseil de sécurité [S/4050] contient des dispositions qui, si elles venaient à être adoptées, signifieraient que le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies accordent leur bénédiction, leur approbation, à l'envoi de troupes des Etats-Unis au Liban, c'est-à-dire à l'intervention armée, à un acte d'agression contre le peuple libanais et contre les peuples arabes en général.

39. Il va sans dire que le Conseil de sécurité, en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité de tous les peuples, ne saurait approuver l'acte d'agression illégal dont les Etats-Unis se sont rendus coupables en envoyant leurs forces armées au Liban.

40. Les Etats-Unis n'attendaient d'ailleurs pas une approbation de ce genre de l'Organisation des Nations Unies; en effet, comme chacun sait, ils ont commencé par envoyer des troupes au Liban, pour en informer ensuite le Conseil de sécurité. On nous a dit hier que cette action était conforme aux principes de la Charte, qui reconnaît le droit de légitime défense à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies [827^e séance, par. 43]. Mais il est précisé expressément dans la Charte que le droit de légitime défense collective ne peut être exercé que si le pays en cause est l'objet d'une attaque directe ou lorsque ce pays est menacé

³ The speaker read the quotation in English.

³ Texte cité en anglais par l'orateur.

other organ of the United Nations has found that such a situation exists in Lebanon. Such a situation does not in fact exist. United Nations observers are now in Lebanon. They were sent for the very purpose of notifying the United Nations if such a situation had arisen in Lebanon. We have no such report, and we do not have it because no such situation exists in Lebanon. But now that United States forces have been introduced, a very serious threat has indeed arisen, not only to the independence of Lebanon, but to international peace in the Near and Middle East, and to world peace.

41. The reason for this is quite clear. As I have already said, Lebanon is not the only issue. Lebanon holds an important place in the strategic plans of the United States. But, as you see, the issue is not confined to Lebanon; the point is that cracks have appeared throughout the so-called system of security in the Near East, which is really a system of aggressive blocs. Fire-control measures now have to be taken to save the situation. But these measures to counter the fire smack of a general conflagration. Instead of bringing the fire under control, such measures by the United States may only fan the flames of a much larger war.

42. It is proposed in the United States draft resolution that the Security Council should take steps to set up a United Nations force which would be sent to Lebanon. The primary purpose of this proposal is quite clear. This means that the United States would like the burden of the dirty work of crushing a national liberation movement in the Near East, which it is now bearing, to be, to some extent, shifted to the shoulders of its allies. Of course, in Lebanon, the United States can rely only on the assistance of its allies, who are bound to it hand and foot by military agreements. It is obvious that no self-respecting independent State will contribute contingents to the so-called United Nations armed forces in Lebanon on the conditions which are now proposed to them. No self-respecting State of Asia, Africa, Latin America or Europe will send its forces to further the objectives now sought by the United States forces in Lebanon.

43. The Charter provides for the establishment of international forces to help the victims of aggression and to prevent aggression. But no such situation obtains in Lebanon. There has been no aggression against Lebanon. The United Nations organ which is in Lebanon has not reported any aggression. The Security Council has not found that it exists. On what ground, then, is the establishment of an international force to enter Lebanon being requested? For what purpose, if it is not that of warding off aggression? For one purpose only — to intervene in the domestic affairs of the Lebanese people; but that is the very thing which would be in flagrant contradiction with the principles of the United Nations Charter. The Charter

d'anéantissement de l'extérieur. Ni le Conseil de sécurité ni aucun autre organe des Nations Unies n'a constaté l'existence d'une telle situation en ce qui concerne le Liban. Une telle situation n'existe d'ailleurs pas en réalité. Des observateurs de l'Organisation des Nations Unies se trouvent au Liban. Ils ont précisément été envoyés au Liban pour avertir l'Organisation des Nations Unies au cas où une telle situation se produirait dans ce pays. Nous n'avons jamais reçu aucun rapport de cet ordre, parce qu'une semblable situation n'a pas existé au Liban. Par contre, l'arrivée des troupes américaines au Liban a effectivement fait naître une très grave menace, non seulement pour l'indépendance de ce pays, mais aussi pour la paix internationale dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, une menace, enfin, pour la paix universelle.

41. La raison de cette situation est fort simple. Comme je l'ai déjà démontré, il ne s'agit pas seulement du Liban. Le Liban a une grande importance dans les plans stratégiques des Etats-Unis. Ce n'est pas le Liban seul, voyez-vous, qui est en jeu; le fait est que tout le système de prétendue sécurité, en réalité le système de blocs agressifs, craque dans le Proche-Orient, et il faut prendre des mesures d'urgence pour le sauver. Mais ces mesures d'urgence contre l'incendie risquent elles-mêmes de déclencher un incendie universel. Au lieu d'éteindre les flammes, les mesures de ce genre prises par les Etats-Unis pourraient les aviver et provoquer une guerre beaucoup plus importante.

42. Le projet de résolution des Etats-Unis propose que le Conseil de sécurité prenne des mesures en vue de créer une force des Nations Unies qui serait envoyée au Liban. L'objectif immédiat d'une semblable proposition est très clair. Cette proposition signifie que les Etats-Unis voudraient se décharger sur leurs alliés d'une partie de la vilaine besogne qu'ils font actuellement dans le Proche-Orient, où ils cherchent à réprimer le mouvement de libération nationale. Certes, ils ne peuvent, au Liban, compter que sur l'aide de leurs alliés, qui sont pieds et poings liés à eux par des accords militaires. Assurément, aucun gouvernement indépendant qui se respecte n'enverra des contingents pour la prétendue force des Nations Unies au Liban dans les conditions auxquelles on envisage d'expédier actuellement ces forces armées. Aucun Etat qui se respecte, qu'il soit d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Europe, n'enverra de troupes au Liban aux fins pour lesquelles les troupes des Etats-Unis y ont été envoyées.

43. La Charte prévoit la création de forces internationales pour venir en aide aux victimes de l'agression, pour repousser une agression. Mais il n'est pas question d'agression au Liban, où il n'existe pas de situation semblable. L'organe des Nations Unies qui se trouve au Liban n'a rien constaté de semblable. Le Conseil de sécurité ne l'a pas constaté non plus. Pour quel motif exige-t-on alors la création d'une force armée internationale que l'on enverrait au Liban? Dans quel but le ferait-on, puisqu'il ne s'agit pas de repousser une agression? Ce but ne saurait être qu'une intervention dans les affaires intérieures du peuple libanais. Mais une telle action serait précisément en contradiction flagrante avec les principes de la Charte des Nations

prohibits intervention in the domestic affairs of States, both by individual States and by the United Nations.

44. Accordingly, the proposal to organize United Nations armed forces for Lebanon is contrary to the principles of the United Nations Charter and cannot, therefore, be supported by the Security Council. The Council cannot act in contravention of the principles of the Charter; it is, on the contrary, one of the organs which is called upon to give effect to the principles of the United Nations.

45. What should the Security Council do in these circumstances? That course is charted in the Soviet draft resolution [S/4047], which calls upon the Security Council to take forthwith such steps as would lead to an end to the intervention in the affairs of the Arab States, an end to outside intervention in the affairs of Lebanon and the removal of United States troops from Lebanon immediately.

46. If the Security Council fails to take such steps, it must share the responsibility for the deterioration of the international situation and for taking a further step towards the unleashing of a new war, a responsibility which, up to the present, has been borne solely by the United States Government.

47. I appeal to the members of the Security Council to act in such a way that the Council's decision is in full conformity with the principles of the United Nations Charter and with the aspirations of the entire human race, which expects it to take the steps needed to stop the world from slipping into a new war.

48. Mr. LODGE (United States of America): I have asked to be recognized to make a brief reply to the strictures which the Soviet representative has seen fit to make once again against the United States. Comment is not required on most of his speech because it deals with the legal basis for our position, and I have covered that already both yesterday [*827th meeting*] and today.

49. We think that the United Nations is not helpless against aggression by internal subversion from without and the Soviet representative thinks that it is — and there is the difference. There is not much use in taking much more time on that subject.

50. We think that the resolution adopted by the General Assembly by a vote of 50 to 5 [*resolution 380 (V)*] in 1950 makes perfectly clear that it is United Nations policy to regard aggression in any form as a bad thing, and that includes the fomenting of civil strife from without.

51. Then the Soviet representative based most of his contentions on editorials and news dispatches from *The New York Times*. I greatly admire *The New York Times* as a newspaper, and I am sure they do not claim to be the official or the unofficial voice of the United

Unies. La Charte interdit aussi bien aux différents Etats qu'à l'Organisation des Nations Unies de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat.

44. En conséquence, la proposition relative à l'organisation d'une force des Nations Unies en vue de son envoi au Liban est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et ne saurait, de ce fait, être appuyée par le Conseil de sécurité. Le Conseil ne peut agir en violation des principes de la Charte; au contraire, il est l'un des organes appelés à mettre en œuvre les principes de l'Organisation.

45. Que doit faire le Conseil de sécurité dans les circonstances actuelles? La voie à suivre lui est tracée dans le projet de résolution de l'Union soviétique [S/4047], aux termes duquel le Conseil de sécurité prendrait immédiatement des mesures qui mettraient fin à l'intervention dans les affaires des Etats arabes, à l'ingérence de l'extérieur dans les affaires du Liban, et qui assurerait le retrait immédiat des troupes américaines du Liban.

46. Si le Conseil de sécurité ne prend pas ces mesures, il partagera la responsabilité de l'aggravation de la situation internationale et d'une nouvelle mesure qui risque de déclencher une nouvelle guerre, alors que, jusqu'ici, cette responsabilité était assumée uniquement par les Etats-Unis.

47. J'adresse un appel aux membres du Conseil de sécurité et leur demande d'agir en sorte que la décision que prendra le Conseil soit entièrement conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et aux aspirations de l'humanité tout entière, qui attend de lui des mesures propres à empêcher le monde de glisser vers une nouvelle guerre.

48. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: J'ai demandé la parole pour répondre brièvement aux critiques que le représentant de l'Union soviétique a cru bon de formuler, une fois de plus, contre les Etats-Unis. La plus grande partie de sa déclaration n'appelle aucun commentaire, puisqu'elle traite des considérations juridiques sur lesquelles se fonde notre attitude et dont j'ai déjà parlé hier [*827e séance*] et aujourd'hui même.

49. Nous ne pensons pas que l'Organisation des Nations Unies n'ait aucun moyen de réagir devant l'agression lorsque celle-ci prend la forme d'une révolte fomentée d'un pays étranger. Le représentant de l'Union soviétique est de l'avis contraire, et c'est sur ce point que nos opinions divergent. Il est inutile de parler plus longuement de cette question.

50. Selon nous, il ressort clairement de la résolution que l'Assemblée générale a adoptée en 1950, par 50 voix contre 5 [*résolution 380 (V)*], que le principe des Nations Unies est de considérer l'agression comme un acte répréhensible, quelle que soit la forme qu'elle revêt, c'est-à-dire notamment lorsqu'elle consiste à fomenter la guerre civile dans un autre pays.

51. Le représentant de l'Union soviétique a fondé la plupart de ses assertions sur des éditoriaux et des dépêches du *New York Times*. J'ai beaucoup d'admiration pour le *New York Times* en tant que journal, et je suis persuadé qu'il ne prétend pas être l'organe

States Government. I assure Mr. Sobolev once again because I know his fondness for newspaper clippings which in the Soviet Union, of course, are the voice of the government. I assure him that in this country newspaper clippings — they may be interesting, they may be stimulating, they may be attention-attracting — are not government policy. And he has lived here long enough so that I should think he would know that.

52. Then Mr. Sobolev said that the United States was always against the United Nations, that we talked in a hypocritical manner about justice and peace and freedom, but that we were actually against the United Nations when the time came. This interested me very much, because it comes from the representative of the Government which has been condemned by the United Nations three times in the past year for its actions in Hungary. It comes from the representative of a Government which has violated the express wishes of the United Nations more than thirty times in the past eight years, and which has abused the United Nations veto power eighty-three times. And they accuse the United States of always being against the United Nations.

53. I declare now that the United States has always carried out every single decision of the United Nations, and the Soviet representative cannot find a single exception to that statement. What we are proposing here now is a way of helping an organ of the United Nations, of giving it facilities and means which it does not possess, and that is what we are trying to do.

54. Then the Soviet representative said that United States policy under President Eisenhower was like that of Adolf Hitler. I did not dream that up, I was listening carefully, I took notes during the consecutive interpretation, and that statement occurred both in the English and in the French interpretation. I must defer to Mr. Sobolev in the knowledge of Adolf Hitler, because his Government was once an ally of Adolf Hitler when Mr. Molotov made the pact with Mr. Ribbentrop, of unfragrant memory, and the United States has never been an ally of Adolf Hitler, so he knows more about that than I do.

55. It is interesting, seeing that we are talking about and considering a subject in the Middle East, to remember that Soviet ambitions in the Middle East entered an active phase in 1939 when Nazi Germany and Communist Russia formed an alliance in this same Molotov-Ribbentrop Pact. In 1940 the Soviet Union sought to use this alliance to establish a sphere of influence in the Persian Gulf and the Black Sea regions, and they even proposed to Hitler's Foreign Minister, Mr. Ribbentrop, that this area "be recognized as the centre of the aspirations of the Soviet Union". These ambitions came to nothing, but the Soviet Union nevertheless pressed forward toward the same goals after World War II.

officiel ou officieux du Gouvernement des Etats-Unis. Je sais que M. Sobolev est friand de coupures de journaux — lesquels, en Union soviétique, expriment bien entendu le point de vue du gouvernement — et je tiens à lui répéter qu'aux Etats-Unis les articles de journaux, si intéressants, si stimulants, si frappants qu'ils puissent être, ne reflètent pas nécessairement la politique du gouvernement. Il me semble que M. Sobolev se trouve aux Etats-Unis depuis assez longtemps pour le savoir.

52. M. Sobolev a dit que les Etats-Unis étaient toujours hostiles à l'Organisation des Nations Unies, que leurs représentants parlaient hypocritement de la justice, de la paix et de la liberté, mais qu'en fait, le moment venu, ils manifestaient leur opposition à l'Organisation. Ces propos m'ont vivement intéressé, car ils émanent du représentant d'un gouvernement que l'Organisation des Nations Unies a condamné à trois reprises, au cours de l'année passée, pour ses agissements en Hongrie. Ils émanent du représentant d'un gouvernement qui est allé à l'encontre des vœux exprimés par l'Organisation en plus de 30 occasions, au cours des huit dernières années, et qui a fait 83 fois un usage abusif du droit de veto. C'est ce représentant qui accuse les Etats-Unis de s'opposer constamment à l'action des Nations Unies.

53. J'affirme ici que les Etats-Unis se sont toujours conformés à chacune des décisions de l'Organisation et le représentant de l'Union soviétique ne peut faire état d'aucune exception à cet égard. Ce que nous proposons maintenant, c'est d'aider un organe des Nations Unies, de lui donner les moyens qui lui font défaut; voilà le but que nous nous efforçons d'atteindre.

54. Le représentant de l'URSS a déclaré que la politique suivie par le gouvernement du président Eisenhower était comparable à celle d'Adolf Hitler. Je n'ai pas relevé cette assertion : j'ai écouté très attentivement le discours du représentant de l'URSS, j'ai pris des notes pendant l'interprétation consécutive et ai retrouvé cette accusation aussi bien dans l'interprétation en anglais que dans l'interprétation en français. Je dois m'incliner devant M. Sobolev lorsqu'il parle d'Hitler, dont il connaît certainement mieux que moi les méthodes, attendu que son gouvernement fut l'allié dudit Hitler, au moment où M. Molotov a signé un pacte avec von Ribbentrop, de sinistre mémoire, alors que les Etats-Unis, eux, n'ont jamais été les alliés de l'Allemagne hitlérienne.

55. Puisque nous discutons et examinons une question du Moyen-Orient, il est intéressant de se rappeler que c'est en 1939, au moment où l'Allemagne nazie et la Russie communiste ont formé une alliance en vertu de ce même pacte Molotov-Ribbentrop, que l'Union soviétique s'est activement occupée d'assouvir ses ambitions au Moyen-Orient. En 1940, l'Union soviétique a cherché à se servir de cette alliance pour s'assurer une zone d'influence dans les régions du golfe Persique et de la mer Noire, et elle est allée jusqu'à proposer à von Ribbentrop, le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne hitlérienne, de reconnaître cette région comme « le centre des aspirations de l'Union soviétique ». Ces projets ont échoué, mais l'Union soviétique n'en a pas moins continué à viser les mêmes buts après la deuxième guerre mondiale.

56. These things may have been forgotten, but I think they are pertinent: that the Soviet Union sought trusteeship over Libya; that it demanded that Turkey cede to it the districts of Kars and Ardahan and that it grant the Soviet Union a naval base on the Dardanelles. Then the Soviet Union occupied northern Iran in opposition to international agreements, and it was the staunch stand taken by the United Nations and the will of free countries which caused the Soviet forces to be withdrawn from that region. And the year 1955 was marked by renewed Soviet efforts, so much so that it seemed clear that the Soviet Union at that time had reached the decision to concentrate its attention on the Middle East and the free countries of Asia.

57. We do think that the situation in Lebanon is part of a much bigger picture — we do not seek to deny that, even though Mr. Sobolev cannot agree with us about that — and we do have facts to back up what we think. Let me give you a few of the facts that we have.

58. For example, we have a first-hand report about a visit to the Lebanese Druse leader Kamal Jumblatt in his headquarters in the Shuf region of southern Lebanon toward the end of June. Jumblatt told this visitor that he was accepting aid from the United Arab Republic. That is one item.

59. A second visit to Jumblatt at the beginning of July found Jumblatt openly acknowledging Syrian aid, including radio sending and receiving equipment. That is item number two.

60. In Homs, Syria, on or just before 23 June, two Lebanese leaders were reliably reported to be using the Semiramis Hotel as a recruiting office for Syrians and Palestinians to join the opposition forces in Lebanon. That is item number three.

61. Toward the end of June the leading Syrian financier in Damascus told a pro-Western Syrian businessman that the United Arab Republic Government had spent over 60 million Syrian pounds to finance the opposition forces in Lebanon. That is item number four.

62. We have reports that on 7 July 1958 at 6 p.m. reconnaissance aircraft of the Lebanese air force saw a column of trucks with khaki canvas covers northwest of the Lebanese town of Baalbek. The next day, 8 July, the Lebanese air force plane attacked a larger truck convoy, also with khaki canvas covers, which was deployed along the road north of the Tripoli Airport near the Syrian frontier. The Lebanese plane was fired on by anti-aircraft guns. The column of trucks was seen to turn back in the direction of Syria. That is item number five.

63. A reliable Syrian source in Aleppo said on 9 July that Syrian paratroops were being encouraged to volunteer for service in Lebanon; that they were receiving training at Nebek near the Lebanese frontier, and that they were getting ready to infiltrate into Lebanon and to lead an attack on the Beirut Airport. That is item number six.

56. Ce sont là des choses que l'on peut avoir oubliées, mais qu'il est opportun de rappeler : l'Union soviétique a essayé d'obtenir que l'administration de la Libye lui soit confiée; elle a insisté pour que la Turquie lui cède les districts de Kars et d'Ardahan et lui permette d'établir une base navale dans le détroit des Dardanelles. Ensuite, au mépris des accords internationaux existants, l'Union soviétique a occupé le nord de l'Iran, et c'est l'attitude ferme adoptée par l'Organisation des Nations Unies ainsi que la volonté des pays libres qui ont amené l'évacuation des troupes soviétiques. L'année 1955 a été marquée par de nouveaux efforts de l'Union soviétique, au point que l'on eut nettement l'impression, à l'époque, que l'Union soviétique avait décidé de concentrer son attention sur le Moyen-Orient et sur les pays libres d'Asie.

57. A notre avis, la situation qui existe au Liban s'insère dans un ensemble vaste — nous l'affirmons, même si M. Sobolev n'est pas d'accord avec nous sur ce point — et notre opinion s'appuie sur des faits. Laissez-moi vous en rapporter quelques-uns.

58. Nous tenons, par exemple, de première main, que le chef des Druzes libanais, Kamal Jumblatt, a reçu à la fin de juin, à son quartier général qui se trouve dans la région du chouf, dans le sud du Liban, un visiteur à qui il a dit qu'il recevait l'aide de la République arabe unie. Voilà un premier fait.

59. A l'occasion d'une deuxième visite qui lui a été rendue au début de juillet, Jumblatt a ouvertement admis que la Syrie lui fournissait une assistance, et notamment des postes émetteurs et récepteurs. Voilà un deuxième fait.

60. Nous avons appris de source sûre, aux environs du 23 juin, qu'à Homs, en Syrie, deux chefs libanais étaient installés à l'hôtel Semiramis, où ils recrutaient des Syriens et des Palestiniens destinés à venir grossir les forces de l'opposition au Liban. Voilà un troisième fait.

61. Vers la fin du mois de juin, le financier syrien le plus en vue à Damas a dit à un homme d'affaires syrien de tendances pro-occidentales que le gouvernement de la République arabe unie avait consacré plus de 60 millions de livres syriennes au financement des forces d'opposition au Liban. Voilà un quatrième fait.

62. Nous savons que le 7 juillet 1958, à 18 heures, un avion de reconnaissance libanais a repéré un convoi de camions couverts de bâches khaki, au nord-ouest de Baalbek, au Liban. Le lendemain, 8 juillet, l'appareil libanais a attaqué un convoi plus important de véhicules également recouverts de bâches khaki, sur la route qui se trouve au nord de l'aéroport de Tripoli, près de la frontière syrienne. Des canons anti-aériens ont tiré sur l'appareil libanais, qui a vu le convoi rebrousser chemin en direction de la Syrie. Voilà un cinquième fait.

63. Le 9 juillet, à Alep, une source syrienne digne de foi nous a informés que les parachutistes syriens étaient encouragés à se porter volontaires pour servir au Liban, qu'ils faisaient une période d'entraînement à Nébek, près de la frontière libanaise et qu'ils se préparaient à s'infiltrer en territoire libanais pour lancer une attaque contre l'aéroport de Beyrouth. Voilà un sixième fait.

64. Then we have recent reliable reports from more than one source that during the past two weeks there have been large convoy movements at night from Syria into Lebanon north of Tripoli on a regular basis and that these convoys have taken elaborate precautions to avoid detection by the United Nations Observation Group. That is item number seven.

65. Therefore, we have reasons for thinking that this is a situation that does not pertain just to Lebanon alone and that it is part of a much bigger picture.

66. Before I yield the floor, let me just say that no country on earth is more friendly to Arab nationalism than is the United States, and the United States Government has shown it on many an occasion. But we think there is a difference between, on the one hand, the normal aspirations of nationalism, which are proper and which are healthy and which can even be idealistic and forward-looking, and, on the other, the subversion of the independence of small countries. Mr. Sobolev creates the impression that Arab nationalism and subversion of independence are all one thing. They are not one thing, they are two entirely different things, and we are in favour of the nationalism and we are against the subversion of the independence of small countries.

67. Mr. MATSUDAIRA (Japan): My delegation wishes to express its deep concern over the recent developments in the Middle Eastern situation. There is much room for argument with regard to the recent United States move in Lebanon. We share the view of the representative of the United States that it is not an ideal way to solve present problems. However, in view of the fact that the United States Marines are already in Lebanon, the right thing for us to do will be to take a step which will assist in bringing about a situation where an early evacuation of the United States forces becomes possible. From this standpoint, the position taken by the United States to hand over to the United Nations the duty to make such arrangements as will be necessary to protect the political independence of Lebanon is quite in order.

68. My delegation must confess that my country, as a sincere friend of the Arab world, has certain misgivings concerning the circumstances which have made the landing of the Marines necessary. However, we will support and vote for the American draft resolution [S/4050] with the following observations: First, the first operative paragraph of the United States draft resolution appears somehow not quite consonant with the report of the United Nations Observer Group in Lebanon [S/4040 and Corr. I]. Second, as regards the third operative paragraph, we have to reserve our position concerning the contribution of contingents.

69. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to make a few brief remarks in connexion with the latest statement made by the United States representative. He asserted that I compared or identified United States policy with that of Nazi Germany. That is not quite the case. I made no such statement.

64. Enfin, il nous a été rapporté récemment de divers côtés, par des personnes dignes de foi, qu'au cours des deux dernières semaines d'importants convois venant de Syrie ont pénétré régulièrement en territoire libanais au nord de Tripoli, la nuit, en prenant de grandes précautions pour éviter d'être repérés par le Groupe d'observation des Nations Unies. Voilà un septième fait.

65. Nous avons donc de bonnes raisons de penser qu'il ne s'agit pas ici d'une affaire strictement libanaise, mais d'une partie d'un ensemble beaucoup plus vaste.

66. Avant de terminer, je voudrais dire qu'aucun pays plus que le mien ne voit le nationalisme arabe avec bienveillance, et le Gouvernement des Etats-Unis l'a montré à de nombreuses reprises. Mais nous estimons qu'il y a une différence entre, d'une part, les aspirations nationalistes qui sont normales, saines, et peuvent même revêtir un caractère idéaliste et progressiste, et, d'autre part, les manœuvres subversives visant à priver les petites nations de leur indépendance. M. Sobolev veut donner l'impression que le nationalisme arabe et les menées subversives dirigées contre l'indépendance d'un pays ne font qu'un. Il s'agit au contraire de deux choses entièrement différentes; nous sommes partisans de la première et opposés à la seconde.

67. M. MATSUDAIRA (Japon) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation tient à exprimer la vive inquiétude que lui cause l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient. L'intervention des Etats-Unis d'Amérique au Liban est un sujet qui se prête à de longues controverses. Nous estimons, comme le représentant des Etats-Unis, que ce n'est pas le moyen idéal de résoudre les problèmes qui se posent actuellement. Néanmoins, puisque les «Marines» américains se trouvent déjà au Liban, notre tâche consiste à faire en sorte que le retrait rapide des troupes américaines devienne possible. De ce point de vue, le Gouvernement des Etats-Unis a correctement agi en laissant à l'Organisation des Nations Unies le soin d'arrêter les dispositions qu'il faudra pour protéger l'indépendance politique du Liban.

68. Je dois avouer que mon pays, étant donné les liens d'amitié sincère qui l'unissent au monde arabe, éprouve certains doutes quant aux circonstances qui ont amené le débarquement des troupes américaines. Nous appuierons néanmoins le projet de résolution des Etats-Unis [S/4050], en faisant toutefois deux observations : d'abord, le paragraphe 1 du dispositif semble quelque peu en contradiction avec le rapport du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban [S/4040 et Corr. I]; ensuite, pour ce qui est du paragraphe 3, nous sommes obligés de réservé notre position à propos de l'envoi de contingents.

69. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Je voudrais faire quelques brèves observations au sujet de la dernière intervention du représentant des Etats-Unis. Il a affirmé que j'ai comparé la politique des Etats-Unis à la politique de l'Allemagne nazie, ou que j'ai tracé un parallèle entre ces deux politiques. Ce n'est pas entièrement exact. Je n'ai pas fait de semblables déclarations.

70. I said that the United States, in pursuing its policy, was using the same method as Hitler, that is to say, the method of the "big lie". That I did say. That is in fact what the United States is doing in its attempt to justify its intervention in the domestic affairs of Lebanon, and the sending of its troops there, by spreading a "big lie" about the alleged interference in Lebanese affairs by the United Arab Republic and the Soviet Union. I do not think there can be any doubt that the United States has made such statements.

71. Instead of replying to the substance of my remarks on the "legal basis" of the position, as he put it, Mr. Lodge preferred to have recourse to ancient archives and old recipes which also contain a large dose of the "big lie" mixture concerning the intentions of the Soviet Union, and which have long ago been refuted and revealed as slander against the Soviet Union's policy.

72. With regard to the question of relations with Nazi Germany, I think that a United States representative, especially one who works under the guidance of Mr. Dulles, should be silent on the subject, for it is known that none other than Mr. Dulles contributed more than anyone else to the resuscitation of the military might of Nazi Germany, as a result of which Germany committed aggression against all mankind.

73. I have one more comment to make. In an attempt to confirm what he said in general terms in his statement yesterday [827th meeting], Mr. Lodge adduced today what he referred to as a few facts as evidence of alleged interference by the United Arab Republic in Lebanese affairs and of the infiltration of men and arms from the United Arab Republic into Lebanon. In Mr. Lodge's statement, these facts boiled down to an enumeration of reports from certain mysterious sources, which are said to be highly trustworthy; Mr. Lodge called them "very reliable sources". But the fact of the matter is that, if the United States has such evidence, why has it not submitted it to the United Nations Observation Group which is now in Lebanon? The observers have been sent for the very purpose of dispelling existing doubts, verifying alleged facts and judging whether they are true or false. But the United States preferred not to submit its data for the verification of the Observation Group, just as it failed to submit them to the Security Council.

74. Of course, Mr. Lodge and the United States Government are entitled to base their actions on such facts, which are obtained through their intelligence service or from that well-known source which we refer to as "old wives' tales". That kind of information may, of course, serve as a basis for Mr. Lodge's actions. For my own part, however, I prefer to base my appraisal of the situation in Lebanon on the reports of the Observation Group.

70. J'ai dit que, pour atteindre leurs objectifs politiques, les Etats-Unis utilisaient les mêmes méthodes qu'Hitler, c'est-à-dire le recours au « grand mensonge ». C'est là ce que j'ai dit. Cela correspond effectivement à ce que font les Etats-Unis, qui s'efforcent de justifier leur intervention dans les affaires intérieures du Liban et l'envoi de troupes dans ce pays en répandant un « grand mensonge » touchant une prétendue ingérence dans les affaires libanaises de la part de la République arabe unie, de la part de l'Union soviétique. Personne ne nierait, je pense, que de semblables déclarations ont été faites par les Etats-Unis.

71. Au lieu de répondre quant au fond aux remarques — aux « considérations juridiques », pour reprendre ses termes — que j'ai faites, M. Lodge a préféré revenir aux vieilles archives, aux vieilles recettes, qui contiennent également une bonne part, une forte dose, de cette médecine que sont les « grands mensonges » sur les intentions de l'Union soviétique; ces mensonges, dont on a reconnu qu'ils n'étaient que des calomnies à l'égard de la politique de l'Union soviétique, ont été réfutés et dénoncés depuis longtemps.

72. Pour ce qui est des relations avec l'Allemagne nazie, je pense qu'un représentant des Etats-Unis — qui, de plus, travaille sous les ordres de M. Dulles — devrait se taire sur ce point; chacun sait, en effet, que M. Dulles, plus que quiconque, a aidé à la renaissance de la puissance militaire de l'Allemagne nazie, qui a permis à ce pays de commettre une agression contre l'humanité entière.

73. Je voudrais faire une remarque encore. Pour étayer les observations générales qu'il a formulées hier [827^e séance], M. Lodge a cité aujourd'hui certains « faits » — pour reprendre ses termes — qui témoigneraient d'une prétendue intervention de la République arabe unie dans les affaires du Liban et d'une infiltration au Liban de personnel et d'armes en provenance de la République arabe unie. Ces faits se ramènent, en réalité, si l'on en juge d'après la déclaration de M. Lodge, à une énumération de témoignages émanant de je ne sais quelles sources mystérieuses que l'on nous assure être tout à fait dignes de foi : « very reliable sources ». Mais si les Etats-Unis disposent de semblables preuves, pourquoi ne les ont-ils pas soumises au Groupe d'observation des Nations Unies qui se trouve au Liban? Les observateurs ont justement été envoyés au Liban pour dissiper les doutes existants ou pour vérifier des faits allégués de cette nature, afin de déterminer s'ils sont exacts ou non. Cependant, les Etats-Unis ont préféré ne pas soumettre ces prétendus témoignages à l'examen du Groupe d'observation, et ils ne les ont pas non plus soumis au Conseil de sécurité.

74. M. Lodge, comme le Gouvernement des Etats-Unis, a assurément le droit de tenir compte, dans ses actes, de données de cet ordre, recueillies par des services de renseignements ou émanant de sources aussi connues que celle que l'on désigne par « racontars de bonne femme ». M. Lodge peut certes fonder sa position sur des informations de ce genre. Pour ma part, je préfère fonder mes jugements sur la situation au Liban telle qu'elle ressort des rapports du Groupe d'observation.

75. Mr. LODGE (United States of America): Let me simply say in response to the question asked by the representative of the Soviet Union as to why we did not make this information available to the United Nations that I have just done so here this morning.

76. Now, the reason we did not do so sooner was because we did not wish to jeopardize the sources of that information. But now the situation to us justifies us in running this risk.

77. Let me say further that all of these reports are from official United States agencies, and most of them are from sources in Syria where the United Nations Observer Group, of course, has no facilities.

78. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I think it would be useful to make it clear in the official records that the United States representative has communicated information which, in his opinion, relates directly to the situation in Lebanon and which, according to his statement, served as grounds for the sending of American forces to Lebanon; that this information has been communicated to the Security Council after the United States forces were sent to Lebanon; and that the United States representative proposes that this information should be verified at a time when Lebanon has in fact been occupied and is under occupation by United States forces.

79. I think that it would be useful to record this fact for posterity.

80. Mr. LODGE (United States of America): The Soviet representative seeks to put words into my mouth which I did not use, and I cannot let him do it. I never said that this information was the basis for our actions concerning Lebanon. The basis for our actions concerning Lebanon was made perfectly clear at the 827th meeting at the time that I made my submission here to the Council. This information is material and we think that it is pertinent and helpful to the efforts of the Security Council in seeing the situation clearly. It was not the condition precedent to our actions.

81. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I still have on my list of speakers the representatives of Sweden and Lebanon. In view of the late hour, I would suggest that we adjourn until 3 p.m., unless the representative of Lebanon insists on speaking now, in which case I should be glad to give him the floor.

82. Mr. AZKOUL (Lebanon) (*translated from French*): What I wished to say, Mr. President, is somewhat in the nature of a point of order. Consequently, if you will allow me, I should like to raise it now.

83. First, I wish to protest against the expression used by the representative of the Soviet Union when he alleged that my country was "under occupation by United States forces". The Americans now in Lebanon were invited by the Lebanese Government

75. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Pour répondre à la question du représentant de l'Union soviétique, qui m'a demandé pourquoi notre délégation n'avait pas communiqué certains renseignements à l'Organisation des Nations Unies, je dirai simplement que je viens de le faire ce matin même.

76. Si nous ne l'avons pas fait plus tôt, c'est que nous ne voulions pas compromettre les sources auprès desquelles nous avons obtenu ces renseignements. Mais il nous semble que l'évolution de la situation nous autorise maintenant à courir ce risque.

77. Je préciserai en outre que tous ces renseignements nous ont été communiqués par des services américains officiels, et que la plupart d'entre eux ont été recueillis en Syrie, où le Groupe d'observation des Nations Unies n'est évidemment pas en mesure d'opérer.

78. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Je crois qu'il serait bon d'indiquer tout spécialement dans le procès-verbal que le représentant des Etats-Unis communique des renseignements qui, d'après lui, se rapportent directement à la question de la situation au Liban et qui ont motivé l'envoi de troupes américaines dans ce pays, que ces renseignements ont été communiqués au Conseil de sécurité après l'arrivée des troupes des Etats-Unis au Liban, et que le représentant des Etats-Unis propose de vérifier ces renseignements alors que le Liban est en fait occupé, et occupé par des troupes américaines.

79. Je pense qu'il est utile, pour l'histoire, que ce fait soit consigné.

80. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Le représentant de l'Union soviétique essaie de me prêter des paroles que je n'ai pas prononcées, ce que je ne puis accepter. Je n'ai jamais dit que les renseignements en question avaient inspiré les décisions que nous avons prises concernant le Liban. Les motifs fondamentaux de ces décisions ont été exposés de façon parfaitement claire à la 827^e séance, lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil. Les renseignements en question nous paraissent étroitement liés à la question en discussion et de nature à aider le Conseil de sécurité à se faire une idée claire de la situation. Ils n'ont pas été la cause immédiate de nos décisions.

81. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Les représentants de la Suède et du Liban figurent sur la liste des orateurs inscrits. Mais, vu l'heure tardive, je propose que nous levions la séance et que nous nous réunissions à nouveau à 15 heures, à moins que le représentant du Liban ne désire prendre la parole immédiatement, que je lui donnerai bien volontiers.

82. M. AZKOUL (Liban) : J'ai demandé la parole, monsieur le Président, pour soulever une sorte de question d'ordre, et c'est pourquoi, si vous me le permettez, je voudrais le faire maintenant.

83. En premier lieu, je tiens à protester contre l'expression utilisée par le représentant de l'Union soviétique, qui a prétendu que mon pays était « occupé par des troupes américaines ». Les Américains qui se trouvent au Liban ont été invités par le gouvernement

to help the country in preserving its independence and integrity.

84. Secondly, I should like to ask you to allow me, at some subsequent stage, during the afternoon or later, to make a statement regarding many of the things said by the representative of the Soviet Union which are of particular concern to my country and my Government.

The meeting rose at 1.10 p.m.

libanais à venir l'assister pour préserver son indépendance et son intégrité.

84. En second lieu, je voudrais vous demander, à un moment ultérieur, au cours de l'après-midi ou même plus tard, de m'accorder la possibilité de faire une déclaration concernant bien des choses qui ont été dites par le représentant de l'Union soviétique concernant spécialement mon pays et mon gouvernement.

La séance est levée à 13 h. 10.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS
DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA-ARGENTINE Editorial Sudamericano, S.A., Avenida 500, Buenos Aires.	GHANA University College Bookshop, P.O. Box 4, Achimota, Accra.	PAKISTAN The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan.
AUSTRALIA-AUSTRALIE Melbourne University Press, 369/71 Lonsdale Street, Melbourne C.1.	GREECE-GRECE Kauffman Bookshop, 26 Stadiou Street, Athens.	PANAMA José Menéndez, Apartado 2052, Av. B.A., s/n 21-58, Panamá.
AUSTRIA-AUTRICHE Gerald & Co., Graben 31, Wien, 1. E. Wölfferstorff, Markus Pittlkultkrostasse 10, Salzburg.	GUATEMALA Sociedad Económico-Financiera, 6a Av. 14-33, Guatemala City.	PARAGUAY Agencia de Librerías de Salvador Nizze, Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.
BELGIUM-BELGIQUE Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22, rue du Parc, Bruxelles. W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.	HAITI Librairie "A la Caravelle", Boîte postale 111-8, Port-au-Prince.	PERU-PEROU Librería Internacional del Perú, S.A., Lima.
BOLIVIA-BOLIVIE Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.	HONDURAS Librería Panamericana, Tegucigalpa.	PHILIPPINES Alemar's Book Store, 769 Rizal Avenue, Manila.
BRAZIL-BRESIL Livraria Agir, Rua Mexico 98-B, Célio Postal 3291, Rio de Janeiro.	HONG KONG-HONG-KONG The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.	PORTUGAL Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.
BURMA-BIRMANIE Curator, Govt. Book Depot, Rangoon.	ICELAND-ISLANDE Bakoverfuslun Sigfusson Eymundsson H. F., Austurstræti 18, Reykjavík.	SINGAPORE-SINGAPOUR The City Book Store, Ltd., Collyer Quay.
CEYLON-CYELAN Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.	INDIA-INDOÉ Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras, New Delhi & Hyderabad.	SPAIN-ESPAGNE Librería Mundial-Printa, Castella 37, Madrid.
CHILE-CHILI Editorial del Pacífico, Ahumada 57, Santiago.	INDONESIA-INDONÉSIE Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Jakarta.	LIBRARIES Librería Botch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.
COSTA RICA - COSTA-RICA Imprenta y Librería Trejos, Apartado 1313, San José.	IRAN "Guly", 482 Ferdousi Avenue, Teheran.	SWEDEN-SUÈDE C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-a, Fredsgatan 2, Stockholm.
CUBA La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.	IRAQ-IRAK MacKenzie's Bookshop, Baghdad.	SWITZERLAND-SUISSE Librairie Payot, S.A., Lausanne, Genève. Hans Rauhardi, Kirchgasse 17, Zürich 1
CZECHOSLOVAKIA-TCHECOSLOVAQUIE Československý Sjíspisovatel, Národní 11/10 9, Praha 1.	IRELAND-IRLANDE Stationery Office, Dublin.	THAILAND-THAILANDE Pramwan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
DENMARK-DANEMARK Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.	ISRAËL Blumenthal's Bookstores, Ltd., 35 Allenby Road, Tel Aviv.	TURKEY-TURQUIE Librairie Hachette, 469 İstiklal Caddesi, Beşiktaş, Istanbul.
DOMINICAN REPUBLIC- REPUBLIQUE DOMINICaine Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.	ITALY-ITALIE Libreria Commissionaria Santoni, Via Gino Capponi 26, Firenze, & Lungotevere Arnaldo da Brescia 15, Roma.	UNION OF SOUTH AFRICA- UNION SUD-AFRICAINE Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.
ECUADOR-EQUATEUR Librería Cléntilico, Guayaquil & Quito.	JAPAN-JAPON Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Minohashi, Tokyo.	UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS-UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES Mezhdunarodnaya Kniga, Smolenskaya Plashchad, Moskva.
EL SALVADOR-SALVADOR Manuel Novas y Cia., 1c. Avenida sur 37, San Salvador.	JORDAN-JORDANIE Joseph I. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.	UNITED ARAB REPUBLIC- REPUBLIQUE ARABE UNIE Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.
ETHIOPIA-ETHIOPIE International Press Agency, P.O. Box 120, Addis Ababa.	KOREA-COREE Eui-Yao Publishing Co., Ltd., 5, 2-KA, Chongno, Seoul.	UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNI H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E.1.
FINLAND-FINLANDE Ateliasomisen Kirjakuppoo, 2 Keskuskatu, Helsinki.	LEBANON-LIBAN Khayat's College Book Cooperative, 32- 34, rue Bliz, Beirut.	UNITED STATES OF AMERICA- ETATS-UNIS D'AMERIQUE International Documents Service, Colum- bia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N.Y.
FRANCE Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (Ve).	LIBERIA J. Momolu Komara, Monrovia.	URUGUAY Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Plaza Cagancha 1342, 1º piso Montevideo.
GERMANY-ALLEMAGNE R. Ehrenschmidt, Schwanthaler Strasse 59, Frankfurt/Main.	LUXEMBOURG Librairie J. Schummer, Luxembourg.	VENEZUELA Librería del Este, Av. Miranda, No. 52, Ed. Goliápan, Caracas.
ELWERT & HEURER , Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.	MEXICO-MEXIQUE Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 1, México, D.F.	VIET-NAM Librairie-Papeterie Xuân Thu, 185, rue Tu-Đo, B.P. 283, Saigon.
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wien- boden.	MOROCCO-MAROC Bureau d'études et de participations Industrielles, 8, rue Michaux-Bellestre, Rabat.	YUGOSLAVIA-YUGOSLAVIE Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia. Državna Preduzeće, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd. Pravstvita, 5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.
W. E. Saarboch, Gertrudenstrasse 30, Köln (1).	NETHERLANDS-PAYS-BAS N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenvoort.	[5982]

Orders and Inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).